

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 20-458-1935 nommant des assesseurs titulaires près le tribunal supérieur d'appel pour l'année 1935.

n° 20-458-1935

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
11 janvier 1935

Numéro JO  
n° 458 du 31/01/1935

Date du numéro  
31 janvier 1935

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française «des Somalis et dépendances, . chevalier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 1<sup>er</sup> septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret au 1<sup>er</sup> juin 1884: Vu les décrets des 4 février 1904 et 29 juillet 1914 portant réorganisation du service de la justice à la Côte française des Somalis et dépendances

**Vu** le décret du 10 juin 1929

Sur la proposition du chef du Service judiciaire,

### TEXTE INTÉGRAL

Art 1 – Sont nommés assesseurs titulaires près le Tribunal supérieur d'appel pour l'année 1935; MM. Pla, ingénieur du cadre local du Service des travaux publics, chef du Service p, 1 des travaux publics: Bodin, vérificateur des douanes, Chef de Service des douanes: Et assesseurs suppléants pour la même période; 1 M. Garçon, administrateur des colonies, chef du Service de l'enregistrement, des domaines et du timbre: 2 M. de La Guéronnière, administrateur adjoint des colonies : 3 M. Parthen: av, administr: ateur adjoint des colonies : 4. M. Geoffroy, commis principal des P.T.T., chef du service p.i. des P.T.T. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera,

**M. de CoPPER.**